

Image not found or type unknown



Délai de retractation foire expo ...

Par **cognac29**, le **16/09/2012 à 19:17**

Bonjour,rnpendant les foires expo,le client est t'il protéger en matière de délai de rétractation,même après avoir donnée une signature de principe ? pour simple info personnelle.merci de vos réponses ..

Par **chaber**, le **16/09/2012 à 19:40**

bonjourrrndésolé c'est non. Une foire expo n'est pas un démarchage à domicile.rnEst-ce une cuisine que vous avez commandé?

Par **cognac29**, le **16/09/2012 à 21:46**

non c'est un nettoyage facade + enduit ,on peut le faire mais pas tout de suite .mais je vais voir cela avec eux. ce ne sont pas des "forrains",c'est déjà ça!!!